

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023

N° 2023-68 BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY – SPECTACLES DE LA COMPAGNIE RÉVERBÈRE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de Communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vourai à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

Afin d'animer la base de loisirs de Touchegray, des animations sont proposées durant la saison estivale.

La Compagnie Réverbère proposera un spectacle les 20 et 21 juillet à 19h30.

La Présidente accepte le devis de la Compagnie Réverbère :

- Montant de la prestation : 2 200 € TTC plus les frais d'hébergement et de déplacement.

À CHANTONNAY, le 28 février 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 28/02/2023.